L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 9 OCTOBRE 1885.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans, Septième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St-Antoine, dans le septième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de onze heures du matin, SAMEDI, le 24ème jour d'Octobre, 1885, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

HICKEY, THOS.—
Taxe de 1884, montant à.....75c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, borné par les rues Cambronne, Marigny, Lesseps et Elysées, désigné comme lot No. 4 de l'Ilet No. 6, mesurant 34 pieds de front sur la rue Lesseps sur 125 pieds de profondeur, formant l'angle de la rue Lesseps et Cambronne.

HEUCHERT, HENRY Jr.—
Taxe de 1884, montant à.....$4 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, la rue Lowe et l'avenue St. Charles, désigné comme lot No. 16 de l'Ilot No. 51, mesurant 53 pieds 9 pouces de face à l'avenue St. Charles sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St. Charles et Short.

JACKSON, MARY S.—
Taxe de 1884, montant à.....$1 35
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Quatrième, dégés commelots Nos. 4 à 6 de l'Ilet No. 128, mesurant 90 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur.

JACOBS, R.—
Taxe de 1884, montant à.....60c
Dix lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, le New Orleans, St. Louis and Chicago Railroad et les rues Collapissa et Troisième, désigné comme lots Nos. 15 à 24 de l'Ilet Nos. 442 à 444; les lots Nos. 15 à 21 mesurant 213 pieds de face à la rue Troisième sur 122 pieds de profondeur; le lot No. 22 formant l'encoignure des rues Troisième et Laurel Grove, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 122 pieds de profondeur; les lots Nos. 23 et 24 mesurant 61 pieds de face à la rue Laurel Grove sur 152 pieds de profondeur.

JOHNSON, BENJAMIN—
Taxe de 1884, montant à.....30c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marie, Jackson, Cebe et Huitième, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 263, mesurant 30 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 120 pieds.

JANDOT, EUFOLITE—
Taxe de 1884, montant à.....$6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dégé comme lot No. 639, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Dixon et Dix-huitième, mesurant 200 pieds sur 300 pieds.

PETIN, F. J.—
Taxe de 1884, montant à.....90c
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Médicis, Marigny et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'Ilet No. 499, mesurant 120 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Cambronne et Quatorzième.

POWERS, SAMUEL OU MRS. S. CONANT—
Taxe de 1884, montant à.....$1 20
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, désigné comme l'Ilet No. 503, borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Dixon et Dixseptième, mesurant 300 pieds sur 300 pieds.

POZER, ETIENNE—
Taxe de 1884, montant à.....$1 50
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, Destrehan et Burthe, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 98, mesurant 60 pieds de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Deuxième et Hillary.

REZOLD, LORENZ—
Taxe de 1884, montant à.....$2 60
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léandis, Levée, Monroe et le fleuve Mississipi, désignés comme un ainsi du lot No. 78 et des lots Nos. 79, 80 et 81 de l'Ilet No. 3, mesurant 97 pieds 6 pouces de face à la rue Levée sur 100 pieds de profondeur.

PARKER, MRS PURSILLA—
Taxe de 1884, montant à.....90c
Deux portions de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Dearmas et Macarty, désignées comme une partie du lot No. 6 et la moitié du lot No. 5 de l'Ilet No. 40, mesurant 45 pieds de face à la rue Hillary sur 107 pieds de profondeur.

ROGERS, W. H.—
Taxe de 1884, montant à.....$4 20
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Hillary, Plum et Cinquième, désignés comme lots Nos 13 à 26 de l'Ilet No. 158.

SEILLY, JOHN—
Taxe de 1884, montant à.....90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Zimple et Troisième, désigné comme lot No. 20 de l'Ilet No. 125 formant l'encoignure des rues Zimple et Hillary, mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur.

SEILLY, JOHN—
Taxe de 1884, montant à.....$4 20
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Burdette, Plum et Quatrième, désignés comme lots Nos. 13 à 22 de l'Ilet No. 164, mesurant 120 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 22 forme l'encoignure des rues Washington et Quatrième.

ROSENTHAL, MRS HENRIETTA—
Taxe de 1884, montant à.....$6 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième, désigné comme lot No. 21 de l'Ilet No. 87, mesurant 32 pieds de face à la rue Levée sur 118 pieds de profondeur.

RAVE, VVE CHARLES—
Taxe de 1884, montant à.....$2 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et De Armas, désignés comme lot No. 17 de l'Ilet No. 25, mesurant 50 pieds de face à la rue Ann sur 105 pieds 7 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Ann et Adams.

WAGNER, VVE JOHN—
Taxe de 1884, montant à.....$2 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Plum et Cinquième, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 166, mesurant 60 pieds de face à la rue Madison sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Madison et Plum.

ZELLER, VEUVE FRANCIS O.
Taxe de 1884, montant à.....$7 40
Deux portions de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'Ilet No 3, borné par les rues Condé, Louis et Monroe et le fleuve Mississipi, désignées comme parties des lots Nos. 83 et 84, mesurant 59 pieds de face à la rue Levée sur 100 pieds de profondeur; la partie du lot No. 83 formant l'encoignure des rues Levée et Léonidas.

ZENNECK, A.—
Taxe de 1884, montant à.....$9 60
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nile-Orléans, sur le côteau de la Métairie, mesurant comme suit : 150 pieds de face au Chemin de la Métairie, 150 de large, sur le fond et la façade et sur la rue Northline; 1061 pieds 6 pouces sur la ligne du New Orleans, St. Louis and Chicago Railroad; 1108 pieds sur les frères Hazeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai toute de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée de débiteur à son acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

L. A. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

Athénée Louisianais

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 OCT. 1885.

Le Grand Tirage Mensuel

A $75.000

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

Ce tirage mènera sous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

Union Catholique-Diocésaine de Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse; elle devra diffuser jusqu'à l'extrémité de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe pro cœlibatu sera dite pour l'association, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la ville paroissiale.

Le Rev. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collectrices des paroisses rurales ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Chas. de Paris, avec le nouveau système, Equilibré. Brévété pour le balancement de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano, les instruments sont maintenant sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix exceptionnel réduit.

Accords et réparations de Pianos : Orgues : Conditions très avantageuses.

Le plus grand [illegible] du siècle.—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en tout ce qui est dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses à ses clientes de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.

Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 sept—3,10,17,24 27 oct

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier d'écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles. Ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

ELIXIR ALIMENTAIRE
DE
DUCRO.

Son principe, la viande pure, est scientifiquement combiné avec des substances médicales qui lui donnent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de la fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et donne la force de se délasser des plus rudes travaux. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, ainsi que pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.
1er mai—1 an—Y

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin W. Hope vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,382—En vertu d'un ordre de vente en date du 17 1—En vertu d'un ordre de vente en date du 17 octobre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 12 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après désignée, savoir :

Trois pupitres, un coffre fort en fer, une machine (type writer), etc., sur les lieux, No. 36 rue Carondelet.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans et syndic
10oct—9,10,11 provisoire.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Frederick Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,421—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 3 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, étant désigné comme lot numéro deux de l'Ilet numéro vingt, borné par les rues Plaquemine, maintenant Conti-sentin, Pleasant, Drypatrick et Gaiennie, conformément à un plan dressé par B. Buisson et déposé en l'étude de F. Grima, notaire. Le dit lot mesure cent sept pieds sept pouces et demi de face à la rue Pleasant, la même façade sur la rue Tolédano sur une profondeur de cinquante-trois pieds sur une ligne parallèle à la rue Drypatrick, et quarante-cinq pieds onze pouces et deux tiers sur la ligne du lot numéro trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

2° Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Prytania, Coliseum et Quatrième, entre Washington, désignés comme lots numéros un, deux et trois sur un plan dressé par C. A. Hedin, en date du 4 mars 1856, déposé dans les archives de H. B. Cenac, auquel on doit en cette ville; les lots numéros deux et trois mesurant chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de front sur la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt cinq pieds six pouces et demi entre lignes égales; et le lot numéro un mesurant vingt et un pieds quatre lignes de front sur la rue Prytania sur une même profondeur que les lots numéros deux et trois et face à l'avenue Washington sur les deux dernières mentionnées formant l'encoignure, le tout sur pied American et entre lignes égales. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

3° Deux certains lots de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet numéro cent vingt et un de Lauriston faubourg Livaudais, borne par les rues Tournoire, Carondelet, Lesseps et Gaiennie, désignés comme lots numéros vingt-deux et vingt-deux sur un plan du dit Ilet, déposé pour référence en l'étude de Lanoix Grima, notaire, en date du 5 mars 1832, et en cette ville, comme plan No 187 les dits lots se tiennent et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Gaiennie sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

4° Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Washington, St. Charles Quatrième et Prytania, désignés par les noms des lots numéros sept, huit, neuf et dix sur un plan fait par Jacques Arthur, en date du 4 février 1852, les lots ainsi numérotés chacun trente deux pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-trois pieds neuf pouces et demi.

Le lot numéro huit forme l'encoignure des rues Prytania et Washington et mesure trente-trois pieds de face à la première rue mentionnée sur une profondeur et façade de cent vingt-trois pieds neuf pouces sur la rue nouvellement nommée Prytania et sur la rue nouvellement nommée Jefferson, et mesure trente neuf pieds trois pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesquelles propriétés ci-dessus décrites que Mlle Clara Mary Hagan, défenderesse, a acquises de la succession de feu Wm. Hagan et de son mari, conformément à quatre actes séparés passés pardevant W. J. Castell, notaire le 5 décembre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 oct—2,9,16,23,30—3 nov

ANNONCE JUDICIAIRE

Susan Duffy vs. John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15 167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, étant désigné comme lot numéro deux de l'Ilet numéro vingt, borné par les rues Bourbon, Banville, Dauphine et Conti; mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds, et borne sur le côté vers la rue Dauphine par une profondeur de cent vingt pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ledit lot appartenant à Mme Jeanne Duffy, veuve de feu Jean Davidson, suivant un acte de vente en date du 5 février 1852, homologué par jugement en date du 3 février 1852, le lot ci-dessus décrit mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro huit forme l'encoignure des rues Prytania et Washington et mesure trente-trois pieds de face à la première rue mentionnée sur une profondeur et façade de cent vingt-trois pieds neuf pouces sur la rue nouvellement nommée Prytania et sur la rue nouvellement nommée Jefferson, et mesure trente-trois pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesquelles propriétés ci-dessus décrites que Mlle Clara Mary Hagan, défenderesse, a acquises de la succession de feu Wm. Hagan et de son mari, conformément à quatre actes séparés passés pardevant W. J. Castell, notaire le 5 décembre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 oct—2,9,16,23 27.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession of Walter O. Winn.

DOUZIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour la paroisse Rapides—No 40—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de John R. Mayfield et contre Louisa A. James et autres, défendants en erreur, à moi adressé par l'Honorable Douzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse Rapides, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédé à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, 31 octobre 1885 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Ce terrain et les bâtisses et améliorations qui y sont, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

4° Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Washington, St. Charles Quatrième et Prytania, désignés par les noms des lots numéros sept, huit, neuf et dix sur un plan fait par Jacques Arthur, en date du 4 février 1852, les lots ainsi numérotés chacun trente deux pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-trois pieds neuf pouces et demi.

Le lot numéro huit forme l'encoignure des rues Prytania et Washington et mesure trente-trois pieds de face à la première rue mentionnée sur une profondeur et façade de cent vingt-trois pieds neuf pouces sur la rue nouvellement nommée Prytania et sur la rue nouvellement nommée Jefferson et mesure trente-trois pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesquelles propriétés ci-dessus décrites que Mlle Clara Mary Hagan, défenderesse, a acquises de la succession de feu Wm. Hagan et de son mari, conformément à quatre actes séparés passés pardevant W. J. Castell, notaire le 5 décembre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 oct—2,9,16,23 27.

ANNONCE JUDICIAIRE

Uri. J. Rocathal vs. Edward J. Robertson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,080—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois lots de terre, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros six, sept et huit, dans l'Ilet borne dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir : Le lot No 6 est mesuré trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hévia, trente trois pieds un pouce de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne la plus proche du numéro cinq et quatre-vingt-dix neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro sept. Le lot numéro sept mesure trente-deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hévia, trente trois pieds un pouce de face à la rue Poydras, quatre-vingt dix neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro six et quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro huit. Le lot numéro huit mesure trente-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Hévia, trente-trois pieds cinq lignes de face à la rue Poydras, quatre-vingt quinze pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro sept et quatre vingt-onze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur et de face à Hévia à la rue Poydras.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9,10,24 30—7,10 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

P. B. S. Pinchback vs Moses Schwartz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,173—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Camp, Delachaise, Delachaise et Magazine, désignés comme lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 4 avril 1842, et déposé en l'étude de L. Tassin, ancien notaire, lesdits lots ainsi numérotés chacun, trente pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Ledit lot numéro un forme l'encoignure des rues Camp et Delachaise et mesure trente pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et façade de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Les lots cinq et six mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot sept mesure vingt six pieds sept pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot sept mesure vingt six pieds sept pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot huit mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot neuf mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot dix mesurant chacun vingt six pieds neuf pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot onze mesurant chacun vingt six pieds neuf pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesdites propriétés ci-dessus décrites que Mlle Clara Mary Hagan, défenderesse, a acquises de la succession de feu J. P. Hagan et de son mari, conformément à quatre actes séparés passés pardevant W. J. Castell, notaire le 5 décembre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2,9,16,23 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George L. Day.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15 117—Division D. Attendu que Mrs. Wade Hampton Gray a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George L. Day, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 oct—9 13 17.

Succession de Nicholas Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,279—Division [illegible] Attendu que Barbara Wagner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Wagner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 oct—3 7 10

Succession de Veuve Antoine Carrière

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,247—Division [illegible] Attendu que Wade H. Hampton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Antoine Carrière, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 oct—2 6 10

Successions de B. Johnson et de C. Johnson, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,161—Division [illegible] Attendu que les héritiers Johnson, aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Louis Gravier et Henry Jacques Arthur, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2oct—2, 6,10.

Succession de Henri J. Rivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,[illegible]—Division [illegible] Attendu que Mme Eulalie Rivet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henri J. Rivet; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1er oct—1er 6 10

Succession de Veuve Charlotte Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,[illegible]—Division [illegible] Attendu que Mme veuve Madeleine Manson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feue Veuve Charlotte Weber, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 sept—30—9, 5 oct.

Succession de Diego Sans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 15,341—Division A—Attendu que Margaret Ross, veuve de Diego Sans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire un acte de succession en faveur de Diego Sans, son mari, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30sept—30—9, 5 oct

Succession de H. B. Springstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,379—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Barrow Springstein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à dé